

## AVIS IMPORTANT

### Inscription Administrative au Doctorat : CEDoc\_STSM\_FSM Année Universitaire 2025/2026

Les candidats retenus (voir la liste officielle sur le portail web de l'UMI: <https://www.umi.ac.ma/liste-des-candidats-admis-pedoc-stsm/>) sont appelés à effectuer leur inscription administrative définitive en Doctorat selon les modalités suivantes :

- Lieu : Faculté des Sciences de Meknès, Guichet n°5.
- Période : Du lundi 17 au mercredi 19 novembre 2025.

**Attention** : Après cette date, aucune inscription de la liste principale ne sera acceptée. Les places vacantes seront automatiquement attribuées aux candidats déclarés admis sur la liste d'attente.

#### **Le dossier de la première inscription est constitué des pièces suivantes :**

- Le reçu de pré-inscription
- Les originaux de tous les diplômes obtenus (Baccalauréat, Licence, Master ou Diplôme équivalent), ainsi qu'une copie à l'original de chacun d'eux
- Arrêtés de l'équivalence pour les diplômes étrangers\*
- Relevés des notes obtenues durant le cursus universitaire
- Un extrait d'acte de naissance
- Attestation de travail pour les candidats fonctionnaires ou salariés,
- Déclaration sur l'honneur pour les doctorants n'exerçant aucune fonction,
- Deux photos d'identité récentes
- La charte de thèse en fichier joint, visée et paraphée sur toutes les pages par le Doctorant, le Directeur de Thèse, le Responsable de la structure de recherche d'accueil. La date butoir pour le dépôt de ce document est le 30 novembre 2025

***N.B. \*Les diplômes étrangers sont sujets à une équivalence attribuée par l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, l'inscription n'est définitive qu'après le dépôt d'une attestation d'équivalence.***